

(N° 146.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 MAI 1923

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Budget des Recettes et des Dépenses pour l'exercice 1923.

(Voir les n^{os} 4-XX, 146, 233, 259, 265, 275 et les Ann. parl. de la Chambre
des Représentants, séance du 17 mai 1923, et le n° 5-XX du Sénat.)

Présents : MM. DE BAST, président; FRANÇOIS, HUISMAN-VAN DEN NEST,
LIEBAERT, SEELIGER, VANDE MOORTELE et le baron DE MÉVIUS,
rapporteur.

MESSIEURS,

Pour les personnes non initiées et ignorant que le Budget qui est soumis à votre approbation n'est, en somme, que la prévision d'un mouvement d'argent en recettes et en dépenses, ce total d'un Budget s'élevant à vingt-sept milliards neuf cent trente-huit millions cinq cent quarante-six mille neuf cent et cinq francs septante-quatre centimes, peut paraître effrayant. Les recettes et paiements effectués par l'Administration des Postes pour les virements et chèques postaux qui s'élèvent à vingt-cinq milliards, total colossal prouvant l'utilité de cette excellente institution et combien elle entre chaque jour davantage dans nos mœurs, expliquent aisément le chiffre impressionnant pour lequel il est demandé votre adhésion par le Gouvernement et la Chambre des Représentants.

Votre Commission, par 4 voix et 3 abstentions, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Budget tel qu'il vous est soumis.

Le Rapporteur,
B^{on} DE MÉVIUS.

Le Président,
CAMILLE DE BAST.